

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice: 10  
Présents : 6  
Pouvoir : 1

DELIBERATION N°25 -2018

Séance du Jeudi 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 24 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M.COSTORIER Rémi, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M.ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, M.POUILLARD Pierre.

**Absent non excusé :** Jean-Claude FAURE

**Absents excusés :** Céline TRUCH, Danielle BLANC, Roger MARTIN

**Pouvoir :** Roger MARTIN donne pouvoir à Rémi COSTORIER

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**Objet :** Voirie communale

Le Maire indique aux membres présents que la commune peut prétendre à une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération pour différents travaux ; il propose de demander cette subvention pour des travaux de voirie sur la piste du Canal.

L'échéancier pourrait se décomposer comme suit pour un montant de travaux HT de 29 900 €:

- communauté d'Agglomération	12 918.70
- autofinancement	16 981.30

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition du Maire pour les travaux de voirie sur la piste du Canal
- Accepte le plan de financement

Fait et délibéré, le 24 mai 2018

Le Maire  
Rémi COSTORIER

